

**TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
CERTIFICAT D'AGREMENT DE TYPE D'EMBALLAGE**

Demandeur : PLAZUR SAS - GROUPE ANVI
60J, avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE FRANCE

**N° 8067
Indice 4**

DOCUMENTS DE REFERENCE :

- Transport par route : ADR (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport par chemin de fer : RID (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport par voie navigable : ADN (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport par voie maritime : Code IMDG (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport aérien : DOC OACI 9284 AN/905 (Partie 6), à jour 2021/2022
- Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses - Règlement type - ST/SG/AC.10/1/Rev.21 - Partie 6

DESCRIPTION DU TYPE D' EMBALLAGE (selon les données de demandeur) : N° d'ordre 14002A

- Fabricant : ANVI SOUFFLAGE / F-01250 Villereversure
- Code d'emballage : 3H2
- Type, matériau : Jerricane, Plastique
- Mode de fabrication : Injection-soufflage
- Référence commerciale : 9000L
- Matière première constitutive : PP
 - Densité : -
 - Melt index 230 °C; 2,16 kg : 20g / 10 min
- Plans : CUVE 8000L - COUVERCLE L, VOLET , POUSSOIR G, POUSSOIR D
- Capacité nominale : 7,5 L
- Capacité réelle : 8,83 L
- Poids à vide (tare) : 0,72 = (0,617 + 0,103) kg
- Dimensions extérieures hors tout : 0,185 x 0,131 x 0,645 m
- Epaisseur minimale : 1,65 mm
- Fermetures : Couvercle plastique (PP) clipsé sur le dessus du corps avec 4 languettes + volet plastique (PP) pivotant à l'aide de 2 poussoirs. Fab. ANVI INJECTION Saint Germain du Plain (1370) - Identification Couvercle L
- Manutention : Sans
- Décompression : Néant
- Granulométrie du lest : Granulés PE (59 grains par gramme)
- Particularités : Emballages testés avec couvercle monté par le fabricant.

DOMAINE D'UTILISATION AGREE Marchandises dangereuses solides dans les conditions suivantes :

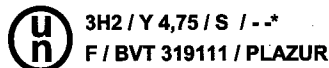
- Groupe d'emballage : II,III
- Masse brute Maximale : 4,75 kg
- Gerbage : Charge maximale : 17 kg

EPREUVES ET MARQUAGE :

Résultats d'épreuves satisfaisants, selon rapport : **BVT 319111 indice 0 du 03/10/2011**

Référence et indice du plan d'assurance de la qualité : **PAQ 3191-3F-554 indice 2**

Modèle de marquage à apposer sous réserve du respect des dispositions réglementaires:



* se reporter à l'annexe au Certificat d'agrément

Délivré à Rungis
Le 16/12/2021

Pour une durée de 5 ans

Un exemplaire du Certificat d'agrément est transmis au Ministère chargé des transports.

Le Responsable du laboratoire agréé

M. L.DAROLLES





Bureau de Vérifications Techniques

36 rue du Jura
CS 10398
94633 RUNGIS CEDEX
FRANCE
Tél. +33 (0)1 41 80 59 00

S.A.S au capital de 282 150 € RCS CRETEIL B 309 306 918 NAF 7120B

Annexe au Certificat N° 8067 Indice 4

Légende :

3H2	= Code de l'emballage * Verpackungscode / <i>Packaging code</i>
Y	= Groupe de l'emballage II,III Verpackungsgruppe / <i>Packaging group</i>
4,75	= Masse brute en kg Bruttomasse in kg / <i>Gross weight in kg</i>
S	= Solides Feststoffel / <i>Solids</i>
--	= Mois et les deux derniers chiffres de l'année de fabrication de l'emballage Monate und die zwei letzten Zahlen des Jahres der Herstellung der Verpackung / <i>The month and the last two figures of the year of manufacture of packaging</i>
F	= Signe de l'état dans lequel l'agrément a été accordé Kennzeichnung des Staates, der Zulassung erteilt / <i>Country of issue of authorization</i>
BVT	= Initiales du laboratoire agréé qui a procédé aux épreuves Kurzname des testenden Labors / <i>Initials of the approved laboratory which carried out the tests</i>
319111	= Numéro du rapport d'épreuve Nummer des Prüfberichts / <i>Test report number</i>
PLAZUR	= Nom ou sigle du fabricant Name oder Kürzel des Herstellers / <i>Name or initials of the manufacturer</i>

Les lettres, les chiffres et les symboles doivent mesurer au moins 12 mm de hauteur, sauf sur les emballages de 30 litres ou 30 kg ou moins, où leur hauteur doit être d'au moins 6 mm ainsi que sur les emballages de 5 litres ou 5 kg ou moins, où ils doivent avoir des dimensions appropriées.

Letters, numerals and symbols shall be at least 12 mm high, except for packagings of 30 litres or 30 kg capacity or less, when they shall be at least 6 mm in height and for packagings of 5 liters or 5 kg or less when they shall be of an appropriate size.